

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 157 annulant et remplaçant l'arrêté n° 330 du 13 mai 1968 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le Territoire français des Afars et des Issas.

n° 157

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
1 octobre 1975

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1975

Date du numéro
26 décembre 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République, président de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, promulguée par arrêté n° 1967.

Vu le décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu les articles D 477, D 479 et D 482 du code des pensions militaires invalidité et des victimes de guerre.

Vu la lettre n° 780/outre-mer du 24 février 1971 du directeur général de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre, Vu la nécessité de remplacer certains membres du conseil d'administration.

Art 1er

Le Conseil d'Administration de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le Territoire français des Afars et des Issas est composé comme suit: Président : M. le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Représentant le secrétaire d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer : M. Mugnier-Pollet, chef du service du Personnel de l'Etat Représentant du ministère de la Défense: M. le chef de bataillon C. Fessard Représentants de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas : MM. Abdillahi Ahmed Elaf Orbiss Ali Représentant des Ancien Combattants de la Guerre 1914-1918 : M Vahia Mohamed Saleh. carte du Combattant n° 808 Représentants des Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 ou des opérations hostiles : MM. Domange Louis, carte du Combattant n° 71070 Maillard Georges, carte du Combattant n° 045 Yassin Marzouk Chebelle, carte du Combattant n° 10 853 Nour Arete Cheik, carte du Combattant n° 471 . Aden Mohamed Ali, carte du Combattant n° 601 Abdallah Mohamed Aboubaker, carte du Combattant n° 10 854 Rioux Maurice, carte du Combattant n° 1911 Jaffrenou Guv. carte du Combattant n° 2177 Représentants des invalides, pensionnés de la guerre 1939-1945 : MM. Gackowski Georges, carte du Combattant n° 993 Ahmed Obsié Assowé, carte du Combattant n° 354 Représentants des Forces Françaises Libres : M. Mohamed Sadik Ali, carte du Combattant n° 5900 Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
